

YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/ED/MR/SM

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le 19/01/2011 et de la publication
le 19/01/2011
Le Maire



Arrêté n° 2011/20
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18,

CONSIDERANT les signatures d'actes authentiques prévues le 25 janvier 2011,

CONSIDERANT que le Maire est empêché.

ARRETE

Article 1^{er} : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint reçoit délégation à l'effet de signer tout document afférent aux signatures d'actes authentiques, le 25 janvier 2011 concernant :

- prorogation de la promesse de vente COMMUNE D'YERRES/SCI RENAUDIN
- servitude de cour commune entre la COMMUNE D'YERRES et M. et Mme BRETON

Article 2 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 18 janvier 2011



Bas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture

091-219106911-20110118-2011-20-AR

Date de signature : -

Date de réception : 19/01/2011

